

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
ET DES BOURSES

Ouagadougou, le 16 OCT 2024

N°2024/ 0 09 6 /MESRI/SG/DGCOB/RAB

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des étudiants boursiers ayant effectué un stage pratique obligatoire au titre de l'année académique 2023-2024, que la réception des dossiers de demande d'indemnité de stage se déroulera du lundi 4 novembre au mardi 31 décembre 2024.

Les demandes seront reçues de 9 heures à 15 heures tous les jours ouvrables à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB).

1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Avoir effectué un stage obligatoire pendant le mois d'Août ou Septembre 2023 ;
- Etre étudiant des cycles licence ou master dans une université publique ou privée du Burkina-Faso ou d'Afrique ;
- Etre inscrit en 4^{ème} ou en 5^{ème} année de pharmacie ou de chirurgie dentaire, 5^{ème} ou 6^{ème} année de médecine pour les étudiants en sciences de la santé ;
- Etre vacancier (bénéficiaire d'un billet de vacances) pour les étudiants inscrits dans les pays non limitrophes du Burkina Faso.

2. PIECES A FOURNIR

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, timbrée à 200 francs ;
- 2- Un document (lettre, convention de stage...) prouvant le caractère obligatoire de stage et délivré par l'université de l'étudiant ;
- 3- Une photocopie de l'attestation de stage délivrée par la structure qui accueille l'étudiant ;
- 4- Une photocopie de la CNIB ou du passeport en cours de validité.

NB : Les étudiants dans les universités du Burkina Faso, sont invités à préciser le nom de leur banque et de leur numéro d'attestation de bourse sur la demande.

Aucun dossier incomplet ne sera reçu.

La Directrice Générale



Pr Windkouni Haoua Eugénie MAIGA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques